

ASPECT SOCIOLINGUISTIQUE

Jean BERNABE
Professeur : GEREC-UAG

* * * *

Titre de l'intervention : du dimorphisme linguistique créole/français (ou diglossie) au dimorphisme anthropologique oral-audiovisuel/écrit : les nouveaux enjeux de la lecture en pays créolophone.

Préliminaires

Une partie non négligeable de la réflexion sur la situation des langues aux Antilles repose sur la prise en compte du concept de diglossie. Ce dernier définit l'utilisation, dans une même communauté, des deux langues, en l'occurrence le français langue haute et le créole langue basse. Selon l'approche mise en oeuvre, la diglossie renvoie soit à un antagonisme (aux effets d'ailleurs multiples) soit au contraire à une distribution complémentaire, garant d'un certain équilibre. J'ai personnellement dans mes propres travaux successivement abordé (BERNABE 1983 et 1989), le thème de la diglossie de ces deux points de vue. Le premier privilégie une approche d'ordre sociologique (ou plutôt sociolinguistique) elle-même tributaire d'une échelle de valeurs (une axiologie) au terme de laquelle s'établit une situation conflictuelle. Le second privilégie, au contraire, une approche écologique (ou plutôt écolinguistique) mettant en évidence des relations d'équilibre tendue dans une dynamique de vie ou de mort des systèmes linguistiques.

La diglossie renvoie de toute façon à un dimorphisme linguistique puisqu'elle ne peut échapper à la question de savoir quelle langue, à quel moment et dans quelle situation, est parlée par l'Antillais. On sait que ce dimorphisme est complexe. En effet, la réalité linguistique induite par cette situation ne se ramène pas à un choix binaire entre deux systèmes étanches (le créole et le français). Il existe toute une zone interférentielle qui se nourrit du créole et du français et présente une structuration qui n'est pas sans poser de

ASPECT SOCIOLOGIQUE

Jean BERNABE
Professeur : GEREC-UAG

Titre de l'intervention : du dimorphisme linguistique
créole/français (ou diglossie) au dimorphisme anthropologique oral-
audiovisuel/écrit : les nouveaux enjeux de la lecture en pays
créolophone.

Preliminaires

Une partie non négligeable de la réflexion sur la situation des
langues aux Antilles repose sur la prise en compte du concept de
diglossie. Ce dernier définit l'utilisation, dans une même
communauté, des deux langues, en l'occurrence le français langue
haute et le créole langue basse. Selon l'approche mise en oeuvre, la
diglossie renvoie soit à un antagonisme (aux effets d'ailleurs
multiples) soit au contraire à une distribution complémentaire, garant
d'un certain équilibre. J'ai personnellement dans mes propres travaux
successivement abordé (BERNABE 1983 et 1989), le thème de la
diglossie de ces deux points de vue. Le premier privilégie une
approche d'ordre sociologique (ou plutôt sociolinguistique) elle-
même tributaire d'une échelle de valeurs (une axologie) au terme de
laquelle s'établit une situation conflictuelle. Le second privilégie, au
contraire, une approche écologiqu (ou plutôt écolinguistique)
mettant en évidence des relations d'équilibre tendues dans une
dynamique de vie ou de mort des systèmes linguistiques.

La diglossie renvoie de toute façon à un dimorphisme
linguistique puisque elle ne peut échapper à la question de savoir
quelle langue, à quel moment et dans quelle situation, est parlée par
l'Antillais. On sait que ce dimorphisme est complexe. En effet, la
réalité linguistique induite par cette situation ne se ramène pas à un
choix binaire entre deux systèmes étanches (le créole et le français). Il
existe toute une zone intermédiaire qui se nourrit du créole et du
français et présente une structure qui n'est pas sans poser de

redoutables défis aux tentatives de systématisation.

Le caractère oral du créole non plié à une tradition graphique avérée et incontestable opposé au caractère écrit du français alimente à l'évidence l'argumentation selon laquelle la diglossie est porteuse d'effets négatifs sur l'alphabétisation et peut constituer une des causes indirectes et secondaires de l'illettrisme.

En effet, les difficultés inhérentes à l'apprentissage de la lecture-écriture et à son bon niveau de maintenance sont souvent référées, entre autres facteurs, à une mauvaise maîtrise du français par les locuteurs du créole langue maternelle et première.

On parle notamment de distorsions d'ordre psycholinguistique générées par la complexité de la situation linguistique ; on parle aussi d'effets psychologiques d'ordre identitaire et identificatoire qui s'attachent à la situation d'inégalité sociopolitique des langues.

Quoi qu'il en soit, la prise en compte du concept de diglossie ne rend pas compte de façon exhaustive des enjeux langagiers et cognitifs qui actionnent nos sociétés. Au-delà de l'opposition linguistique créole/français, il y a lieu de désigner l'opposition oral-audiovisuel/écrit qui fonde un autre dimorphisme, celui-là d'ordre anthropologique (ou plutôt anthropolinguistique). Tel est l'objet plus particulier de ma présente intervention.

D'un diphormise^m à l'autre

La première opposition ne saurait être considérée comme recouvrant la seconde, au motif que l'opposition créole vs français est aussi une opposition langue orale vs langue écrite. En effet, toutes les langues naturelles sont nécessairement orales. S'il n'existe pas de langue écrite qui ne soit aussi orale, en revanche, il n'y a pas non plus de langue qui, donnant lieu à une utilisation encore orale, n'ait vocation à être écrite. Une telle précision est fort utile, à condition toutefois qu'elle ne conduise pas à confondre le domaine de la graphie (domaine graphique) et celui de l'écriture (domaine scriptural).

Les manifestations de graphie (soit empirique, soit systématiques) avancées par les linguistes concernant le créole ne suffisent pas à faire accéder ce dernier à un *statut scriptural*.

redoublées d'effets aux tentatives de systématisation.

Le caractère oral du créole non plié à une tradition graphique avérée et incontestable opposé au caractère écrit du français alimente à l'évidence l'argumentation selon laquelle la diglosse est porteuse d'effets négatifs sur l'alphabétisation et peut constituer une des causes indirectes et secondaires de l'illettrisme.

En effet, les difficultés inhérentes à l'apprentissage de la lecture-écriture et à son bon niveau de maintenance sont souvent liées, entre autres facteurs, à une mauvaise maîtrise du français par les locuteurs du créole langue maternelle et première.

On parle notamment de distorsions d'ordre psycholinguistique générées par la complexité de la situation linguistique ; on parle aussi d'effets psychologiques d'ordre identitaire et identificateur qui s'attachent à la situation d'inégalité sociopolitique des langues.

Quoi qu'il en soit, la prise en compte du concept de diglosse ne rend pas compte de façon exhaustive des enjeux langagiers et cognitifs qui actionnent nos sociétés. Au-delà de l'opposition linguistique créole/français, il y a lieu de désigner l'opposition oral-audiovisuel/écrit qui fonde un autre dimorphisme, celui-là d'ordre anthropologique (ou plutôt anthropolinguistique). Tel est l'objet plus particulier de ma présente intervention.

D'un dichotomisme à l'autre

La première opposition ne saurait être considérée comme recouvrant la seconde, au motif que l'opposition créole vs français est aussi une opposition langue orale vs langue écrite. En effet, toutes les langues naturelles sont nécessairement orales. S'il n'existe pas de langue écrite qui ne soit aussi orale, en revanche, il n'y a pas non plus de langue qui, donnant lieu à une utilisation encore orale, n'ait vocation à être écrite. Une telle précision est fort utile, à condition toutefois qu'elle ne conduise pas à confondre le domaine de la graphie (domaine graphique) et celui de l'écriture (domaine scriptural).

Les manifestations de graphie (soit empirique, soit systématisées) avancées par les linguistes concernant le créole ne suffisent pas à faire accéder ce dernier à un statut scriptural.

Autrement dit, il ne suffit pas, on le sait, de noter le créole par écrit pour en faire une langue d'écriture. Cela dit (et là est la récompense du linguiste), il convient de rappeler que dans le processus qui conduit à l'écriture, la graphie est une donnée incontournable, un passage obligé. On ne peut pas concevoir une écriture sans graphie même s'il existe des graphies sans écriture. On aura compris que le mot *écriture* est ambivalent en français et qu'il désigne dans le langage courant tantôt le champ d'application de la graphie tantôt le lieu d'investissement de la littérature. En sorte que l'expression *littérature orale* constitue un réel paradoxe, un véritable abus terminologique, un effet rhétorique relevant de la figure dite "alliance de mots" (voire de l'oxymoron) bref une facilité théorique.

Il importe, en effet, de comprendre que l'opposition oralité/écriture a un statut anthropologique tel que ces deux termes représentent deux pôles différents. L'oralité et l'écriture appartiennent véritablement à des instances *cognitives* différentes même si elles renvoient à un mécanisme langagier que tous les humains ont en commun. Le terme "*oraliture*", néologisme né dans les années 70 de ce siècle du travail sur le terrain d'africanistes étudiant la tradition orale ne s'est pas encore assez généralisé pour se substituer au terme de "*littérature orale*". Ce mot-valise est heureux en ce sens qu'il procède d'un effort terminologique qui permet de conjoindre en un seul terme les données se rapportant à l'oralité ("oral-") et les implications liées à la *littérature*("-ture") mais il le fait précisément sans prendre le risque de créer une confusion entre l'instance de l'oralité et celle de la littérature. Il s'agit donc d'un terme qui supporte un concept ouvert, ouverture dont je me propose d'ailleurs d'utiliser plus loin les opportunités et les ressources théoriques.

Cependant, il convient de ne pas sous-estimer l'intérêt terminologique et théorique d'une expression comme celle de "tradition orale" dont le premier élément revêt une importance capitale parce que, comme l'indique l'étymologie latine (*traditio* = transmission), la *tradition* désigne un processus actif autant qu'un résultat. En tant que *processus*, elle désigne l'acte de déplacer un objet d'une instance à une autre, d'opérer un transfert, de réaliser une transmission. En tant que *résultat*, elle désigne l'ensemble des objets accumulés par voie de transmission par opposition à ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une transmission.

Au premier lieu, il ne suffit pas, on le sait, de noter le créole par écrit pour en faire une langue d'écriture. Cela dit (et là est la récompense du linguiste), il convient de rappeler que dans le processus qui conduit à l'écriture, la graphie est une donnée incontournable, un passage obligé. On ne peut pas concevoir une écriture sans graphie même s'il existe des graphies sans écriture. On aura compris que le mot écriture est ambivalent en français et qu'il désigne dans le langage courant tantôt le champ d'application de la graphie tantôt le lieu d'investissement de la littérature. En sorte que l'expression littérature orale constitue un réel paradoxe, un véritable abus terminologique, un effet rhétorique relevant de la figure dite "alliance de mots" (voire de l'oxymoron) bref une facilité théorique.

Il importe, en effet, de comprendre que l'opposition oralité/écriture a un statut anthropologique tel que ces deux termes représentent deux pôles différents. L'oralité et l'écriture appartiennent véritablement à des instances cognitives différentes même si elles renvoient à un mécanisme langagier que tous les humains ont en commun. Le terme "oralité", néologisme né dans les années 70 de ce siècle du travail sur le terrain d'africanistes étudiant la tradition orale ne s'est pas encore assez généralisé pour se substituer au terme de "littérature orale". Ce mot-valise est heureux en ce sens qu'il procède d'un effort terminologique qui permet de conjuguer en un seul terme les données se rapportant à l'oralité ("oral-") et les implications liées à la littérature ("-ture") mais il le fait précisément sans prendre le risque de créer une confusion entre l'instance de l'oralité et celle de la littérature. Il s'agit donc d'un terme qui supporte un concept ouvert, ouverture dont je me propose d'ailleurs d'utiliser plus loin les opportunités et les ressources théoriques.

Cependant, il convient de ne pas sous-estimer l'intérêt terminologique et théorique d'une expression comme celle de "tradition orale" dont le premier élément revêt une importance capitale parce que, comme l'indique l'étymologie latine (traditio = transmission), la tradition désigne un processus actif avant qu'un résultat. En tant que processus, elle désigne l'acte de déplacer un objet d'une instance à une autre, d'opérer un transfert, de réaliser une transmission. En tant que résultat, elle désigne l'ensemble des objets accumulés par voie de transmission par opposition à ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une transmission.

Par là-même, la notion de tradition renvoie tout à la fois à l'idée de perpétuation et à celle de perte, à l'idée de permanence et à celle de transformation, à l'idée de passé, à celle de présent et à celle du futur c'est à dire, en fait à la conscience d'une diachronie, c'est à dire, en fait, à un processus qui consiste (même si nous n'en sommes pas conscients) dans le *dévidement*, sur l'axe du temps, du futur dans le passé : il faut bien, en effet, se résoudre à se représenter le futur non pas comme quelque chose vers quoi nous nous déplaçons à partir d'un point d'origine qui est le passé, mais comme quelque chose qui vient vers nous (le futur est bien "à venir", comme le suggère le nom commun français "avenir" alors que notre position d'énonciateur est précisément d'être immobile (ce qui explique que l'instanciation du "JE" est toujours le "maintenant").

Ces remarques sont d'une importance capitale : dès lors, la transmission des objets en question n'est plus un mouvement *centrifuge* (il ne s'agit pas d'un sujet qui donne une chose) mais un mouvement *centripète* (il s'agit d'un sujet qui retient une chose avant qu'elle ne s'abolisse dans le passé). La transmission qui opère dans la tradition orale est donc une rétention. Avec ce dernier terme, nous sommes en plein dans la problématique de la mémoire (la mémoire qui "retient ou qui ne "retient pas", ce qui constitue l'*oubli*).

La polarisation anthropologique de l'oralité et de l'écriture trouve une partie de son fondement dans le traitement que chacune de ces deux instances opère sur la mémoire et les processus à travers lesquels les objets-messages entrent dans ce que, au terme de notre récente analyse, il conviendrait d'appeler la tradition (orale ou écrite).

Il devient dès lors très évident que le mécanisme qui va de la simple graphie à l'écriture (et qui est un processus d'*encodage*) tout autant que le mécanisme en quoi consiste la lecture (processus de *décodage*) par le biais des mécanismes cognitifs induits par la mémoire (ou si l'on préfère la mnésie), ont partie liée avec les processus non seulement d'identification du sujet mais aussi avec les processus de *transmission intergénérationnelle* des "objets-messages" culturels (au sens large du terme).

1) Les paramètres de l'oralité

Du point de vue sensoriel, l'oralité met en oeuvre de manière

Par là-même, la notion de tradition renvoie tout à la fois à l'idée de perpétuation et à celle de perte, à l'idée de permanence et à celle de transformation, à l'idée de passé, à celle de présent et à celle du futur c'est à dire, en fait à la conscience d'une diachronie, c'est à dire, en fait, à un processus qui consiste (même si nous n'en sommes pas conscients) dans le dédoublement, sur l'axe du temps, du futur dans le passé : il faut bien, en effet, se résoudre à se représenter le futur non pas comme quelque chose vers quoi nous déplaçons à partir d'un point d'origine qui est le passé, mais comme quelque chose qui vient vers nous (le futur est bien "à venir", comme le suggère le nom commun français "avenir" alors que notre position d'énonciateur est précisément d'être immobile (ce qui explique que l'instanciation du "Je" est toujours le "maintenant").

Ces remarques sont d'une importance capitale : dès lors, la transmission des objets en question n'est plus un mouvement centrifuge (il ne s'agit pas d'un sujet qui donne une chose) mais un mouvement centripète (il s'agit d'un sujet qui reçoit une chose avant qu'elle ne s'abolisse dans le passé). La transmission qui opère dans la tradition orale est donc une rétention. Avec ce dernier terme, nous sommes en plein dans la problématique de la mémoire (la mémoire qui "retient ou qui ne" retient pas", ce qui constitue l'oubli).

La polarisation anthropologique de l'oralité et de l'écriture trouve une partie de son fondement dans le traitement que chacune de ces deux instances opère sur la mémoire et les processus à travers lesquels les objets-messages entrent dans ce que, au terme de notre récente analyse, il conviendrait d'appeler la tradition (orale ou écrite).

Il devient dès lors très évident que le mécanisme qui va de la simple graphie à l'écriture (et qui est un processus d'encodage) tout autant que le mécanisme en quoi consiste la lecture (processus de décodage) par le biais des mécanismes cognitifs induits par la mémoire (ou si l'on préfère la matrice), ont partie liée avec les processus non seulement d'identification du sujet mais aussi avec les processus de transmission intergénérationnelle des "objets-messages" culturels (au sens large du terme).

1) Les paramètres de l'oralité

Le point de vue sensoriel, l'oralité met en oeuvre de manière

fondamentale le circuit bouche-oreille (un circuit phonique et acoustique). Mais de façon secondaire et facultative (quoique courante) les yeux et le corps peuvent intervenir, ce qui implique une dimension visuelle ou gestuelle (kinésique). Le geste peut soutenir et souligner la parole, voire la remplacer.

Le cerveau humain met en oeuvre, on le sait, la mémoire, ultra-courte (liée à la perception), la mémoire à court terme et la mémoire à long terme. La première est celle qui permet d'accueillir les informations du monde extérieur. Quant à la mémoire à court terme, elle n'a pas une forte contenance en matière de stockage de l'information : il s'agit à proprement parler d'une mémoire de travail, le stockage véritable se faisant dans la mémoire à long terme. Ainsi est esquissée sommairement la mémoire individuelle. Mais qu'en est-il de la mémoire dite collective compte tenu du fait de l'individualisation des systèmes sensoriels au regard de leur appréhension du monde extérieur ?

L'oralité, pour fonctionner, a besoin en priorité de la mémoire individuelle à court terme (une durée de quelques millisecondes) sans laquelle il ne serait même pas possible d'élaborer une chaîne parlée puisque aucun lien ne pourrait être établi par un sujet entre un segment et un autre. Les informations que traite la mémoire à court terme seront stockées dans la mémoire individuelle à long terme.

Si ces informations sont communes à plusieurs individus, cela donne lieu à une mémoire interférentielle qui est l'addition des séquences mémorielles communes au groupe en question.

Le support de cette mémoire, qui est tout à la fois interindividuelle et collective, est extérieur à chaque support mémoriel individuel. Cette mémoire interindividuelle à long terme est en fait, le noyau commun à toutes les parties prenantes situées dans une même génération synchronique.

Mais d'une génération à l'autre, la mémoire entre dans un processus que l'on peut qualifier d'intergénérationnel (donc d'ordre diachronique) et qui correspond aux mécanismes de transmission évoqués précédemment.

Les conditions de rétention de l'information sont nombreuses : parmi elles, figure la cohérence de ces informations, leur aptitude

fondamentale le circuit bouche-oreille (un circuit phonique et acoustique). Mais de façon secondaire et facultative (peu courante) les yeux et le corps peuvent intervenir, ce qui implique une dimension visuelle ou gestuelle (kinésique). Le geste peut soutenir et souligner la parole, voire la remplacer.

Le cerveau humain met en oeuvre, on le sait, la mémoire, ultra-courte (liée à la perception), la mémoire à court terme et la mémoire à long terme. La première est celle qui permet d'accueillir les informations du monde extérieur. Quant à la mémoire à court terme, elle n'a pas une forte contenance en matière de stockage de l'information : il s'agit à proprement parler d'une mémoire de travail, le stockage véritable se faisant dans la mémoire à long terme. Ainsi est esquisse sommairement la mémoire individuelle. Mais qu'en est-il de la mémoire dite collective comprise tenu du fait de l'individualisation des systèmes sensoriels au regard de leur appréhension du monde extérieur ?

L'oralité, pour fonctionner, a besoin en priorité de la mémoire individuelle à court terme (une durée de quelques millisecondes) sans laquelle il ne serait même pas possible d'élaborer une chaîne parlée puisque aucun lien ne pourrait être établi par un sujet entre un segment et un autre. Les informations que traite la mémoire à court terme sont stockées dans la mémoire individuelle à long terme.

Si ces informations sont communes à plusieurs individus, cela donne lieu à une mémoire intergénérationnelle qui est l'addition des séquences mémorielles communes au groupe en question.

Le support de cette mémoire, qui est tout à la fois interindividuelle et collective, est extérieur à chaque support mémoriel individuel. Cette mémoire interindividuelle à long terme est en fait, le noyau commun à toutes les parties prenantes situées dans une même génération synchronique.

Mais d'une génération à l'autre, la mémoire entre dans un processus que l'on peut qualifier d'intergénérationnel (donc d'ordre diachronique) et qui correspond aux mécanismes de transmission évoqués précédemment.

Les conditions de rétention de l'information sont nombreuses : parmi elles, figure la cohérence de ces informations, leur aptitude

donc à être sélectionnées.

S'agissant de la mémoire de groupe, sa transmission peut être facilitée par la mise en oeuvre d'une mémoire substitutive de type mémorandum constituée par divers rites sociaux et/ou religieux, des représentations iconiques (statues, plaques commémoratives, monuments, etc.); contes, proverbes, devinettes.

A côté d'un corpus-mémorandum constitué et institué (qui fonde ce qu'il est convenu d'appeler la tradition orale), il existe un certain nombre d'informations plus éparses qui traversent les âges par la voie orale. Mais on sait que d'une génération à l'autre, tout n'est pas transmis. Que la tradition orale soit instituée ou qu'elle soit informelle, il importe de connaître les conditions anthropologiques et sociologiques de sa survie.

Ici se pose la question de la définition du concept de société à tradition orale : une société à tradition orale n'est pas seulement une société qui ne génère pas de livres, mais c'est une société dans laquelle on n'a pas besoin de l'écrit pour la transmission intergénérationnelle de la tradition.

D'ailleurs, le jour où on commence à envisager de sauver la tradition orale en la recueillant à l'écrit, on est devant le signal que cette tradition est dans une situation critique et, plus que de sauvegarde, il ne peut s'agir alors que de sauvetage : au lieu d'être un conservatoire vivant, l'écrit n'est plus qu'une conserverie.

Les sociétés à tradition orale ont donc un rapport spécifique à la mémoire, rapport qui ne saurait être le même que dans une société d'écriture.

Le jour où la transmission orale ne se fait plus, la société bascule dans une autre phase de son développement anthropologique.

Il convient de rappeler ici que c'est au niveau de la génération d'accueil qu'opère la dynamique. C'est cette génération-là qui accomplit la "rétention" des informations avant qu'elles ne basculent dans le passé. Cela implique qu'il y ait continuité intergénérationnelle et non rupture. Ainsi donc, comme cela se passe pour l'activité linguistique (COURSIL 1995), c'est au niveau du récepteur et non pas au niveau de l'émetteur que se joue l'acte de communication. Une telle

donc à être sélectionnées.

S'agissant de la mémoire de groupe, sa transmission peut être facilitée par la mise en oeuvre d'une mémoire substitutive de type mémorandum constituée par divers titres sociaux et/ou religieux, des représentations iconiques (statues, plaques commémoratives, monuments, etc.); contes, proverbes, devinettes.

A côté d'un corpus-mémorandum constitué et institué (qui fonde ce qu'il est convenu d'appeler la tradition orale), il existe un certain nombre d'informations plus éparpillées qui traversent les âges par la voie orale. Mais on sait que d'une génération à l'autre, tout n'est pas transmis. Que la tradition orale soit instituée ou qu'elle soit informelle, il importe de connaître les conditions anthropologiques et sociologiques de sa survie.

Ici se pose la question de la définition du concept de société à tradition orale : une société à tradition orale n'est pas seulement une société qui ne génère pas de livres, mais c'est une société dans laquelle on n'a pas besoin de l'écrit pour la transmission intergénérationnelle de la tradition.

D'ailleurs, le jour où on commence à envisager de sauver la tradition orale en la recueillant à l'écrit, on est devant le signal que cette tradition est dans une situation critique et, plus que de sauvegarde, il ne peut s'agir alors que de sauvetage : au lieu d'être un conservatoire vivant, l'écrit n'est plus qu'une conserve.

Les sociétés à tradition orale ont donc un rapport spécifique à la mémoire, rapport qui ne saurait être le même que dans une société d'écriture.

Le jour où la transmission orale ne se fait plus, la société passe dans une autre phase de son développement anthropologique.

Il convient de rappeler ici que c'est au niveau de la génération d'accueil qu'opère la dynamique. C'est cette génération-là qui accomplit la "rétention" des informations avant qu'elles ne passent dans le passé. Cela implique qu'il y ait continuité intergénérationnelle et non rupture. Ainsi donc, comme cela se passe pour l'activité linguistique (COURSIL, 1992), c'est au niveau du récepteur et non pas au niveau de l'émetteur que se joue l'acte de communication. Une telle

remarque doit nous rendre collectivement modestes quant au patrimoine culturel que nous voulons léguer à nos enfants.

Ce n'est pas nous qui le léguons (ou plutôt, ce n'est pas ce que nous croyons léguer qui est reçu comme patrimoine). Le rôle de chaque génération est de mettre en place les conditions et les moyens d'une bonne appropriation des objets culturels par la génération suivante, et ce, en "constituant sa propre rétention". En fait, ce que nous constituons d'une génération à l'autre, ce n'est pas le patrimoine de nos descendants mais le nôtre propre. Sans cette appropriation par une génération, il y a un risque de rupture. Mais avec elle, il y a aussi des ruptures inévitables. Ces dernières sont d'ailleurs nombreuses sinon l'histoire se déroulerait à l'identique. La mémoire est une fonction sélective.

2) Les paramètres de l'oraliture

On le voit, l'oralité, du point de vue de son rapport à la mémoire a ses faiblesses comme ses grandeurs. Elle ne suffit pas à elle toute seule à assurer la permanence du message oral qui est par nature instantané puisqu'il ne dure que le temps de son émission. Il est tout à jamais perdu s'il n'est pas recueilli sur un support. Ainsi donc, si le message oral trouve une mémoire substitutive (un mémorandum, il peut être stocké dans la mémoire collective à long terme. Ce message aura d'autant plus de chance d'être stocké qu'il sera structuré.

Cette structuration est assurée par une caractéristique qui n'est autre que la textualité. La textualité est donc une des conditions nécessaires au stockage de l'oral dans la mémoire collective intergénérationnelle. Le mode de stockage et de transmission relève précisément de l'oraliture.

Dans les pays créoles, marqués par une organisation sociale originellement liée à l'esclavage, on doit établir une distinction entre les activités diurnes et les activités nocturnes. Les premières sont consacrées au travail servile sur la plantation. Mais à la tombée de la nuit (qui arrive tôt en pays tropical), aucune activité laborieuse n'étant plus guère possible dans la plantation, l'esclavage des champs (par opposition à l'esclavage domestique requis, parfois très tard, dans la soirée, au service des maîtres), pourra enfin s'adonner (quand le maître inquiet par ses pratiques, ne l'en empêchera pas) à des

remarque doit nous rendre collectivement modestes quant au patrimoine culturel que nous voulons léguer à nos enfants.

Ce n'est pas nous qui le léguons (ou plutôt, ce n'est pas ce que nous croyons léguer qui est reçu comme patrimoine). Le rôle de chaque génération est de mettre en place les conditions et les moyens d'une bonne appropriation des objets culturels par la génération suivante, et ce, en constituant sa propre "réception". En fait, ce que nous constituons d'une génération à l'autre, ce n'est pas le patrimoine de nos descendants mais le nôtre propre. Sans cette appropriation par une génération, il y a un risque de rupture. Mais avec elle, il y a aussi des ruptures inévitables. Ces dernières sont d'ailleurs nombreuses si non l'histoire se déroulerait à l'identique. La mémoire est une fonction sélective.

5) Les patrimoines de l'oralité

On le voit, l'oralité, du point de vue de son rapport à la mémoire a ses faiblesses comme ses grandeurs. Elle ne suffit pas à elle toute seule à assurer la permanence du message oral qui est par nature instantané puisqu'il ne dure que le temps de son émission. Il est tout à fait perdu s'il n'est pas recueilli sur un support. Ainsi donc, si le message oral trouve une mémoire substitutive (un mémorandum), il peut être stocké dans la mémoire collective à long terme. Ce message aura d'autant plus de chance d'être stocké qu'il sera structuré.

Cette structuration est assurée par une caractéristique qui n'est autre que la textualité. La textualité est donc une des conditions nécessaires au stockage de l'oral dans la mémoire collective intergénérationnelle. Le mode de stockage et de transmission relève précisément de l'écriture.

Dans les pays créoles, marqués par une organisation sociale originellement liée à l'esclavage, on doit établir une distinction entre les activités diurnes et les activités nocturnes. Les premières sont consacrées au travail servile sur la plantation. Mais à la tombée de la nuit (qui arrive tôt en pays tropical), aucune activité laborieuse n'étant plus guère possible dans la plantation, l'esclavage des champs (par opposition à l'esclavage domestique réprouvé, parfois très tard, dans la soirée, au service des maîtres), pourvu enfin s'abonner (quand le maître indulgent par ses pratiques, ne l'en empêchera pas) à des

activités de loisir (danses, chants au son du tambour, contes, devinettes etc.). Ils s'inscrivent alors dans une pratique communautaire à la faveur de la nuit. La parole qui va s'y développer, selon la belle formule de Bertène JUMINER (1994) n'est autre que la "parole de nuit".

Il y a certes, lieu de distinguer entre le sacré (qui fait intervenir la notion de parole secrète (réservée, à ce titre, à des initiés) et le profane qui restitue à la communauté rassemblée des informations transmissibles. Il y a donc transmission étroite et transmission large. mais mis à part le champ, au demeurant restreint des initiés, la parole nocturne est une parole qui présente deux caractéristiques corrélatives : elle est orale (se donnant à travers le circuit bouche-oreille) et elle est collective (inscrite dans un cadre spatio-temporel unitaire). Toute infraction à la logique nocturne du conte entraîne, on le sait, une sanction qui opère au plan symbolique : métamorphose en bouteille (en Guadeloupe) et en panier (en Martinique), c'est à dire en objet vide, vidé donc de sa substance, de sa pertinence culturelle.

3) les paramètres de l'écriture

La littérature, précisément parce qu'elle recourt au support écrit, constitue en elle-même un instrument qui, en raison de sa perpétuelle disponibilité, ne requiert pas nécessairement les ressources de la mémoire collective à long terme. Elle est à elle-même sa propre mémoire. Dès lors, la mémorisation par le sujet n'est plus liée à une modalité d'obligation ("mémoire") mais à une modalité de possibilité ("memorabilis"). L'ouvrage de Xénophon intitulé les Mémorables exprime bien la situation de l'objet littéraire.

Il existe un certain nombre de conditions pour qu'émerge une tradition littéraire (le mot "tradition" devant être pris dans la même acception que précédemment) : il faut des auteurs, un public, un système de références, un langage etc.

A la différence de la mémoire propre à l'oraliture qui est une mémoire essentiellement de restitution de l'existant, la mémoire propre à la littérature est une mémoire ouverte, ouverte sur l'innovation et portée par l'imagination. La littérature est le lieu de confrontation dialectique entre tradition et innovation, mémoire et imagination, en quoi réside d'ailleurs sa capacité de subversion. Le

activités de loisir (danses, chants au son du tambour, contes, devinettes etc.). Ils s'inscrivent alors dans une pratique communautaire à la faveur de la nuit. La parole qui va s'y développer, selon la belle formule de Bernée JUMIER (1994) n'est autre que la "parole de nuit".

Il y a certes, lieu de distinguer entre le sacré (qui fait intervenir la notion de parole secrète (réservée, à ce titre, à des initiés) et le profane qui restitue à la communauté l'assemblée des informations transmissibles. Il y a donc transmission étroite et transmission large, mais mis à part le champ, au demeurant restreint des initiés, la parole nocturne est une parole qui présente deux caractéristiques corrélatives : elle est orale (se donnant à travers le circuit bouche-oreille) et elle est collective (inscrite dans un cadre spatio-temporel unitaire). Toute infraction à la logique nocturne du conte entraîne, on le sait, une sanction qui opère au plan symbolique : métamorphose en bouteille (en Guadeloupe) et en papier (en Martinique), c'est à dire en objet vide, vidé donc de sa substance, de sa pertinence culturelle.

3) les paramètres de l'écriture

La littérature, précisément parce qu'elle recourt au support écrit, constitue en elle-même un instrument qui, en raison de sa perpétuelle disponibilité, ne requiert pas nécessairement les ressources de la mémoire collective à long terme. Elle est à elle-même sa propre mémoire. Dès lors, la mémorisation par le sujet n'est plus liée à une modalité d'obligation ("mémorandum") mais à une modalité de possibilité ("memorabilia"). L'ouvrage de Xénophon intitulé les Mémoires exprime bien la situation de l'objet littéraire.

Il existe un certain nombre de conditions pour qu'émerge une tradition littéraire (le mot "tradition" devant être pris dans la même acception que précédemment) : il faut des auteurs, un public, un système de références, un langage etc.

A la différence de la mémoire propre à l'oralité qui est une mémoire essentiellement de restitution de l'existant, la mémoire propre à la littérature est une mémoire ouverte, ouverte sur l'innovation et portée par l'imagination. La littérature est le lieu de confrontation dialectique entre tradition et innovation, mémoire et imagination, en quoi réside d'ailleurs sa capacité de subversion. Le

circuit de la littérature est le circuit oeil-main-oeil.

L'écrivain écrit en l'absence de son lecteur. La littérature, dans sa délivrance au public, est toujours une pratique différée, résultant d'un acte d'élaboration individuel et solitaire, même si, secondairement, les écrivains tentent, par divers moyens, de retrouver l'inspiration et les aspirations communautaires.

L'activité littéraire liée à la vue est forcément une activité diurne, au sens concret comme au sens symbolique. Il s'agit, en tout cas, d'une activité qui réclame la lumière du jour (ou de son substitut électrique ou autre). Qui, s'il n'est nyctalope comme le chat, peut lire ou écrire dans le noir ? Une telle question renvoie à la fascination qu'exerce le chat sur beaucoup de poètes (comme Baudelaire, par exemple).

Si l'oraliture a, parmi ses fonctions, celle de conserver la mémoire en en exhibant le contenu, la littérature, elle, a pour fonction essentielle de produire les contenus d'une nouvelle mémoire. L'écrivain est autant un manipulateur qu'un fabricant ou un transgresseur de mémoire.

4) Où l'on constate que l'audiovisuel rejoint, prolonge l'oralité en la dépassant

L'audiovisuel, comme l'indique sa dénomination, est l'alliance du circuit bouche-oreille et du circuit oreille/oeil-corps physique. On est évidemment loin du circuit oeil-main-oeil (propre à l'écriture), lequel est totalement coupé de la dimension acoustique ou gestuelle.

L'audiovisuel, qui tend à exercer une certaine hégémonie dans nos sociétés modernes, se range donc du côté du pôle oral et non pas du côté du pôle écrit, même si de l'écrit figure sur les écrans. Il est évident que l'audiovisuel, comme instance communicative, rejoint et prolonge l'oralité, mais aussi, elle la dépasse. Cela n'est pas sans conséquence au plan anthropologique.

Du point de vue de la mémoire, il est à noter que l'audiovisuel constitue à lui-même sa propre mémoire (tout comme la littérature) et n'a pas besoin de substitut, contrairement à l'oralité, dont la nature

Circuit de la littérature est le circuit oeil-main-oeil.

L'écrivain écrit en l'absence de son lecteur. La littérature, dans sa déviance au public, est toujours une pratique différée, résultant d'un acte d'élaboration individuel et solitaire, même si, secondairement, les écrivains tentent, par divers moyens, de retrouver l'inspiration et les aspirations communautaires.

L'activité littéraire liée à la vue est forcément une activité diurne, au sens concret comme au sens symbolique. Il s'agit, en tout cas, d'une activité qui réclame la lumière du jour (ou de son substitut électrique ou autre). Qui, s'il n'est mycologue comme le chat, peut lire ou écrire dans le noir ? Une telle question renvoie à la fascination qu'exerce le chat sur beaucoup de poètes (comme Baudelaire, par exemple).

Si l'écriture a, parmi ses fonctions, celle de conserver la mémoire en exhibant le contenu, la littérature, elle, a pour fonction essentielle de produire les contenus d'une nouvelle mémoire. L'écrivain est autant un manipulateur qu'un fabricant ou un transgresseur de mémoire.

4) Où l'on constate que l'audiovisuel rejoint, prolonge l'oralité en la dépassant

L'audiovisuel, comme l'indique sa dénomination, est l'alliance du circuit bouche-oreille et du circuit oreille/oeil-corps physique. On est évidemment loin du circuit oeil-main-oeil (propre à l'écriture), lequel est totalement coupé de la dimension acoustique ou gestuelle.

L'audiovisuel, qui tend à exercer une certaine hégémonie dans nos sociétés modernes, se range donc du côté du pôle oral et non pas du côté du pôle écrit, même si de l'écrit figure sur les écrans. Il est évident que l'audiovisuel, comme instance communicative, rejoint et prolonge l'oralité, mais aussi, elle la dépasse. Cela n'est pas sans conséquence au plan anthropologique.

Du point de vue de la mémoire, il est à noter que l'audiovisuel constitue à lui-même sa propre mémoire (tout comme la littérature) et n'a pas besoin de substituer, contrairement à l'oralité, dont la nature

est d'être instantanée et de s'abolir immédiatement. Du coup, la mémoire audiovisuelle (tout comme la mémoire littéraire) est une mémoire de type "memorabilis".

L'insertion de l'audiovisuel dans le pôle de l'oralité et son partage avec la littérature d'une caractéristique de type "memorabilis" est une donnée d'importance capitale. Cela signifie que le rapport à la mémoire de l'"homo audiovisuel" est un rapport fondamentalement nouveau. On peut supposer une évolution selon laquelle la nécessité individuelle du stockage à long terme tendrait à s'effriter devant les extraordinaires possibilités et facilités de stockage électronique de l'information. Du coup, ce qui risquerait de changer aussi c'est le rapport à la symbolisation.

En effet, contrairement à l'écriture-lecture qui implique une activité intense de symbolisation, l'audiovisuel se situe à un niveau essentiellement iconique, au niveau donc de la représentation des objets. Dominant de plus en plus la parole collective, l'audiovisuel tend, tout en prologeant l'oral, à mettre en oeuvre une anti-oraliture.

La culture créole, liée à une oraliture même moribonde ne peut pas ne pas être heurtée, choquée, traumatisée par son entrée dans la modernité audiovisuelle. On peut alors se poser de légitimes questions sur le corpus culturel qui est "transmis" par le truchement de l'audiovisuel et par l'oraliture et ses ressources mémorielles. Dès lors que la stratégie anthropologique de type "mémoire" est battue en brèche par la stratégie de type "memorabilis", il apparaît avec évidence que l'écrit (générateur de littérature ou non) devient le seul instrument fiable de "transmission" intergénérationnelle : "transmission" des savoirs culturels (au sens large de terme) qui conditionnent l'identification, l'insertion dans le flux de l'histoire, dans la vie, dans les références collectives sous-jacentes au développement des groupes humains.

En guise de conclusion

Il apparaît maintenant avec évidence que le dimorphisme (traditionnellement évoqué) relatif à l'opposition sociolinguistique créole/français et qui est la marque originelle des nos sociétés antillaises tend à s'estomper derrière un autre dimorphisme de plus en plus marqué et qui oppose désormais de façon polaire, d'une part

est d'être instantanée et de s'abolir immédiatement. Du coup, la mémoire audiovisuelle (tout comme la mémoire littéraire) est une mémoire de type "mémorabilia".

L'insertion de l'audiovisuel dans le pôle de l'oralité et son partage avec la littérature d'une caractéristique de type "mémorabilia" est une donnée d'importance capitale. Cela signifie que le rapport à la mémoire de l'"homo audiovisuel" est un rapport fondamentalement nouveau. On peut supposer une évolution selon laquelle la nécessité individuelle du stockage à long terme tendrait à s'effriter devant les extraordinaires possibilités et facilités de stockage électronique de l'information. Du coup, ce qui risquerait de changer aussi c'est le rapport à la symbolisation.

En effet, contrairement à l'écriture-lecture qui implique une activité intense de symbolisation, l'audiovisuel se situe à un niveau essentiellement iconique, au niveau donc de la représentation des objets. Dominant de plus en plus la parole collective, l'audiovisuel tend, tout en prolongant l'oral, à mettre en oeuvre une anti-écriture.

La culture écrite, liée à une écriture même moribonde ne peut pas ne pas être heurtée, choquée, traumatisée par son entrée dans la modernité audiovisuelle. On peut alors se poser de légitimes questions sur le corpus culturel qui est "transmis" par le truchement de l'audiovisuel et par l'écriture et ses ressources mémorielles. Dès lors que la stratégie anthropologique de type "mémorandum" est battue en brèche par la stratégie de type "mémorabilia", il apparaît avec évidence que l'écrit (générateur de littérature ou non) devient le seul instrument fiable de "transmission" intergénérationnelle : "transmission" des savoirs culturels (au sens large de terme) qui conditionnent l'identité, l'insertion dans le flux de l'histoire, dans la vie, dans les références collectives sous-jacentes au développement des groupes humains.

En guise de conclusion

Il apparaît maintenant avec évidence que le dimorphisme (traditionnellement évoqué) relatif à l'opposition sociolinguistique créole/français et qui est la marque originelle des nos sociétés antillaises tend à s'estomper derrière un autre dimorphisme de plus en plus marqué et qui oppose désormais de façon polaire, d'une part

l'oral-audiovisuel (quelle que soit la langue d'expression) et, d'autre part, l'écrit (quelles que soient les langues concernées). Cela renvoie à une situation qui, dans le monde moderne, est vécue sous le signe de la crise, de la perte des valeurs et des repères.

En fait l'histoire est faite de crises (que ces crises se manifestent de façon lente ou de façon rapide). Le rôle du politique consiste à faire en sorte, non pas que soient désamorçées les crises, moteurs de l'histoire, mais de protéger les humains contre leurs effets destructeurs. C'est dire à quel point le combat pour l'écriture (sous sa forme littéraire ou non) et son corrélat qu'est la lecture, est un combat pertinent, ne pouvant absolument pas se confondre avec certaines frilosités antimodernistes.

C'est aussi suggérer à quel point l'alphabétisation tant dans sa phase d'apprentissage que dans sa phase de maturation et de maintenance doit être au coeur de nos sociétés même si ces dernières n'ont d'autre avenir en dehors de la "galaxie Edison", si différente, on l'a vue de la "galaxie Gutenberg". Il semble raisonnable, aujourd'hui, de penser que le multimédia (qui constitue la génération la plus récente de la "galaxie Edison") va s'orienter dans un sens qui tendra à maintenir les conditions d'exercice de l'écriture-lecture et qui définissent non seulement un rapport ancestral à la transmission intergénérationnelle, mais encore un lieu privilégié d'exercice de la faculté de symbolisation. On imagine l'importance de ces considérations et l'enjeu qu'elles révèlent, s'agissant de nos sociétés antillaises créoles. En sorte que la lutte contre l'illettrisme n'est pas seulement, on l'aura compris, une nécessité programmatique ou technique ; c'est une ardente obligation hors de quoi nos sociétés sont condamnées à une dislocation de leur "dedans" et de leur "dehors", c'est à dire à une exclusion généralisée interne et externe.

l'oral-audituel (quelle que soit la langue d'expression) et, d'autre part, l'écrit (celles que soient les langues concernées). Cela renvoie à une situation qui, dans le monde moderne, est vécue sous le signe de la crise, de la perte des valeurs et des repères.

En fait l'histoire est faite de crises (que ces crises se manifestent de façon lente ou de façon rapide). Le rôle du politique consiste à faire en sorte, non pas que soient désamorçées les crises, moeurs de l'histoire, mais de protéger les humains contre leurs effets destructeurs. C'est dire à quel point le combat pour l'écriture (sous sa forme littéraire ou non) et son corrélat qu'est la lecture, est un combat périlleux, ne pouvant absolument pas se confondre avec certaines tentatives antihumanistes.

C'est aussi suggérer à quel point l'alphabétisation tant dans sa phase d'apprentissage que dans sa phase de maturation et de maintenance doit être au coeur de nos sociétés même si ces dernières n'ont d'autre avenir en dehors de la "galaxie Edison", si différente, n'a vue de la "galaxie Gutenberg". Il semble raisonnable, aujourd'hui, de penser que le multimédia (qui constitue la génération la plus récente de la "galaxie Edison") va s'orienter dans un sens qui tendra à maintenir les conditions d'exercice de l'écriture-lecture et qui définissent non seulement un rapport ancestral à la transmission intergénérationnelle, mais encore un lieu privilégié d'exercice de la faculté de symbolisation. On imagine l'importance de ces considérations et l'enjeu qu'elles révèlent, s'agissant de nos sociétés antillaises créoles. En sorte que la lutte contre l'illettrisme n'est pas seulement, on l'aura compris, une nécessité programmatique ou technique ; c'est une ardeente obligation hors de quel nos sociétés sont condamnées à une dislocation de leur "dedans" et de leur "dehors", c'est à dire à une exclusion généralisée interne et externe.